

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET THÉORIE DE LA RÉGULATION

GEORGES BENKO¹

Résumé – Cet article met en relation la géographie économique des années 1990 et les théories économiques les plus récentes. Après une présentation générale des origines de la théorie de la régulation et l'économie des conventions, l'auteur développe les relations entre ces théories et l'espace. Cette deuxième partie de l'article construit une typologie de la recherche contemporaine en économie spatiale en évoquant les éléments essentiels des travaux autour des notions de: organisation industrielle, district, réseau, gouvernance, conventions, et finalement mettant en opposition le local et le global comme approches de recherche. La conclusion propose quelques pistes de recherche.

Mots-clés: Théorie de la régulation, organisation industrielle, district, réseau, gouvernance.

Abstract – ECONOMIC GEOGRAPHY AND REGULATION THEORY – This article examines the relations between the economic geography of the 1990s and recent economic theories. After a presentation of the origins of the theory of regulation and convention theory, the relations between them and spatial analysis are outlined. The second part of the article develops a typology of contemporary research in spatial economics outlining the key features of the following concepts: industrial organisation, industrial district, network, governance and conventions. Finally it compares approaches which proceed respectively from analysis of the local and the global. The conclusion proposes a number of directions for research.

Key-words: Regulation theory, industrial organisation, industrial district, network, governance.

Resumo – GEOGRAFIA ECONÓMICA E TEORIA DA REGULAÇÃO – Este artigo analisa as relações entre a geografia económica dos anos 90 e as teorias económicas recentes. Depois de uma apresentação geral das origens da teoria da regulação e da economia das convenções, o autor desenvolve as relações entre estas teorias e o espaço. Na segunda parte do artigo desenvolve-se uma tipologia de investigação contemporânea em economia espacial, destacando os aspectos essenciais em torno dos seguintes conceitos: organização industrial; distrito industrial; rede; *governância*; convenções. Finalmente, comparam-se abordagens resultantes de análises do local e do global. A conclusão propõe algumas pistas de investigação.

Palavras-chave: Teoria da regulação, organização industrial, distrito industrial, rede, *governância*.

Durant la seconde moitié des années 1970 s'est développée en France une nouvelle problématique économique, «l'approche de la régulation». Au cours des années 1980, elle s'est répandue au-delà d'un petit cercle d'économistes français, d'une part vers d'autres disciplines comme la géographie et les relations industrielles, d'autre part dans d'autres pays, en particulier anglo-saxons. Cet article tente d'abord de situer ce courant de pensée dans un contexte historique, puis de présenter les effets de cette approche sur les sciences prenant en compte l'espace: géographie, économie urbaine, régionale et internationale.

L'espace n'est pas seulement un cadre de localisation des agents économiques, c'est aussi le cadre d'émergence d'un acteur économique particulier dont l'importance est aujourd'hui

¹ *Maître de Conférences* e Investigador no C.R.I.A, Université de Paris I – Panthéon Sorbonne, 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France, tel.: (33) 1 44321419.

abondamment soulignée: *le territoire*. Cette notion n'est pas simple à appréhender. S'agit-il d'un acteur doué d'unicité et doté d'une fonction objective ou d'une configuration organisationnelle particulière de firmes et d'institutions? L'usage de la notion de territoire prête à certaines équivoques même si elle renvoie à d'incontestables évidences qu'il s'agit d'expliquer. La concurrence que se font les territoires est une de ces évidences: les actions destinées à attirer des activités ou à mobiliser les ressources locales en vue de développer une zone donnée se multiplient. Elles interfèrent de ce fait avec des problèmes d'organisation et de dynamique industrielle: organisation spatiale de la firme, forme et nature des relations interfirmes, processus d'apprentissage, création de ressources spécifiques (une offre de spécificité territoriale) (COLLETIS, PECQUEUR, 1993b). La concurrence à laquelle se livrent les territoires devient dès lors un objet de réflexion théorique pour la pensée régulationniste, en intégrant l'économie industrielle et l'économie spatiale (RALLET, TORRE, 1995).

I – ORIGINES ET SPÉCIFICITÉS DE LA THÉORIE DE LA RÉGULATION

Durant la croissance forte et régulière des années 1960, la réflexion économique s'est tournée essentiellement vers la modélisation, soucieuse d'aider les gouvernements préoccupés d'éviter une surchauffe des économies tout en essayant de maintenir durablement le plein-emploi. Les difficultés économiques du début des années 1970, insufflèrent un renouveau des thèmes de recherche centrés sur la crise et virent notamment l'émergence d'un courant de pensée d'inspiration multiple. La dernière décennie a marqué un renforcement des frontières disciplinaires, chacune des sciences sociales cherchant à approfondir ses propres fondements, au-delà des déclarations d'interdisciplinarité. Au contraire, les théories de la régulation trouvent leur origine dans la confrontation et la transformation d'une série d'outils et d'approches différents.

De la théorie marxiste elles retiennent l'intérêt pour les mouvements longs, l'idée de conflits d'intérêts qui opposent les groupes d'agents économiques, la vision historique des modes de production, mais sans pour autant retenir la dynamique grandiose et erronée que les successeurs de Marx ont pieusement admirée. La pensée régulationniste dans son ensemble, propose aujourd'hui une palette suffisamment nouvelle et large pour que l'on ne puisse la réduire au néo-marxisme. Elle s'éloigne d'ailleurs très sensiblement du marxisme standard. De la macroéconomie hétérodoxe, les figures emblématiques planent sur cette école: Kaldor, Robinson et Kalecki (même plus que Keynes). Les leçons à en tirer sont que la croissance forte et stabilisée et le plein-emploi sont l'exception et non la règle. De l'Ecole des Annales (particulièrement les travaux de E. Labrousse) les régulationnistes tireront un premier enseignement: chaque société a les crises et la conjoncture de sa structure.

Le droit et la science politique ont apporté leurs contributions aux régulationnistes à travers des études des institutions: «les règles et institutions juridiques ... ne seraient pas un simple habillage de rapports économiques préexistants mais leur permettent d'être conçues et de se développer» (LYON-CAEN, JEAMMAUD, 1986). Une deuxième génération de travaux analyse avec précision la genèse des grandes crises et réfléchit à la logique des institutions et des formes d'organisation. Ces premiers éléments devront permettre d'étudier la genèse, l'essor et le dépérissement des formes institutionnelles et les processus de sortie des grandes crises. Jusqu'ici, le programme est rétrospectif et historique. Il est pourtant complété par une seconde visée plus prospective: tenter de suivre en temps réel les recompositions annonciatrices d'une issue à la crise actuelle. Cela suppose de dresser une typologie des innovations institutionnelles, d'explicitier les déterminants de la diffusion des nouvelles formes d'organisation, de distinguer entre changements locaux et globaux, et enfin de cerner la compatibilité structurelle de l'ensemble des mutations en cours. Cette recherche renouvelée sur les mécanismes de régulation devant l'ampleur des mutations dont la crise est porteuse s'ouvre donc sur un cadre plus vaste, celui de l'économie institutionnelle. Les radicaux américains de la *Social Structure of Accumulation* ont suivi une voie parallèle. Bowles, Gordon et Weisskopf analysent la crise à travers l'étude de la cohérence générale des institutions et des rapports sociaux du capitalisme américain et de sa mise en cause progressive de par son succès même. Ils inscrivent, comme les

régulationnistes, leur analyse de la crise contemporaine dans le cadre plus vaste des rythmes longs.

Les concepts d'habitus et de champ sont particulièrement adaptés au projet de l'école de la régulation. Selon l'acceptation du terme au sens de Bourdieu l'habitus est une disposition des individus, socialement construits, à «jouer le jeu» au sein du mode de régulation. «La lutte permanente à l'intérieur du champ est le moteur du champ. On voit au passage qu'il n'y a aucune antinomie entre structure et histoire et que ce qui définit la structure de champ ... est aussi le principe de sa dynamique. Ceux qui luttent pour la domination font que le champ se transforme, qu'il se restructure constamment» (BOURDIEU, 1980). Cette vision se retrouve dans l'analyse de la lente transformation des modes de régulation, jusqu'au seuil à partir duquel s'effondre sa stabilité structurelle et que se trouve posée la question de la redéfinition des formes institutionnelles, qui elles-mêmes supposent la recombinaison d'une myriade de champs et d'habitus.

Dans l'axe des méthodes hétérodoxes, un courant de pensée (ouvert aux problèmes de la cognition) souhaite développer une représentation économique plus précise des mécanismes conventionnels de coordination. C'est «l'économie des conventions» qui prolonge le courant de la régulation (au moins à travers des rapports de travail fréquents) en prenant partiellement appui sur les sciences cognitives. L'économie des «conventions» s'intéresse à la question de la convergence des anticipations fondant les calculs des acteurs et à l'existence nécessaire de conventions permettant de structurer les échanges. Parmi les principaux représentants de ce courant hétérodoxe on trouve Robert Salais, André Orléan, Olivier Favereau, Laurent Thévenot entre autres. La notion même a été introduite par D. K. Lewis en 1969, et trouve une présentation générale des recherches actuelles dans l'ouvrage édité par A. ORLEAN (1994). Le point de départ de ces recherches est l'observation des obstacles à la coordination qui proviennent de l'incomplétude de la logique marchande pure: incomplétude de la logique concurrentielle, de la rationalité stratégique et des contrats. Devant ces limites, il est nécessaire d'élaborer une théorie de l'action collective en contexte rejaillissant sur la représentation des règles et des modèles de l'entreprise: les ressources de la coordination proviennent de dispositifs cognitifs collectifs, conventions et objets. On trouve une application spatiale de cet axe de réflexion dans l'ouvrage de R. SALAIS et M. STORPER (1993).

L'émergence dans le champ de l'économie de l'analyse des conventions permet de penser le territoire comme un ensemble d'acteurs et d'objets réels ou conventionnels qui ont pour but de résoudre un problème de coordination. Le territoire ne peut donc être réduit à une toile de fond sur laquelle s'inscrivent les stratégies des acteurs, ni être pensé comme un seul objet collectif car de fait, il n'est jamais totalement objectivable, dès lors qu'on ne le confond pas avec le pouvoir des autorités locales. C'est un ensemble d'objets réels ou conventionnels qui symbolisent à un moment donné un lien social. La question des dynamiques est au centre de questions territoriales. Le champ de convergence est, dans ce domaine, largement ouvert avec d'autres disciplines proches (géographie, sociologie) mais aussi avec les nouvelles théories de l'intelligence artificielle ou les nouvelles théories de l'évolution (DUPUY, BERNARD, 1995, RALLET, TORRE, 1995, STORPER, 1995). Les approches conventionnaliste et institutionnaliste développent plus radicalement encore l'hypothèse de comportements prescrits par l'appartenance à un territoire. Dans ces approches, le territoire est identifié à un ensemble de règles, plus ou moins institutionnalisées, plus ou moins codifiées, fondées sur des représentations collectives et qui inscrivent les individus et les organisations dans un cadre d'action commun. La notion de territoire reçoit ainsi un contenu: ce n'est pas tant un système productif qu'un ensemble d'institutions ou de conventions générant des relations économiques particulières entre les organisations ou les individus qui en font partie. Le développement des formes institutionnelles est ainsi la condition de l'existence et du renforcement d'un tissu économique local. Les institutions ou conventions locales constituent en particulier le cadre favorable au développement de processus cognitifs entre les agents. Elles favorisent l'apprentissage organisationnel qu'impliquent les divers types d'interactions sur lesquels reposent les processus d'innovation (KIRAT, LUNG, 1994).

Notons que certains régulationnistes critiquent fortement la théorie des conventions et refusent toute association avec ce courant de pensée, comme ALAIN LIPIETZ. C'est Lipietz qui ouvre la voie des régulationnistes vers un nouvel horizon de réflexion en reliant économie, politique, environnement et écologie (LIPIETZ, 1992, 1993).

Ces recherches sont complétées par d'autres foyers de réflexions. PIORE et SABEL (1984), influencés par leurs collègues parisiens, ont travaillé sur l'industrialisation des années 1980 et introduisent le terme d'accumulation flexible; l'école californienne de géographie a étudié les transformations spatiales associées à chaque grand modèle de développement et a éclairé la question centrale des nouveaux systèmes productifs susceptibles de remplacer le fordisme (Scott, Storper, Walker). C. Freeman, C. Perez, J. Clark et L. G. Soete, c'est-à-dire le groupe de l'Université de Sussex, apportent des éléments particulièrement utiles en considérant que les cycles longs correspondent à une succession de «paradigmes techno-économiques» perçus comme éléments essentiels de la théorie des ondes longues de Schumpeter. Les évolutionnistes ont bâti la notion de système national d'innovations pour rendre compte de l'imbrication des facteurs technologiques, sociaux et économiques qui sont à l'origine de l'innovation (NELSON, 1993, NELSON ET WINTER, 1982). Dosi et ses collaborateurs ont pour projet d'explicitier l'origine macroéconomique qui définit un mode de développement.

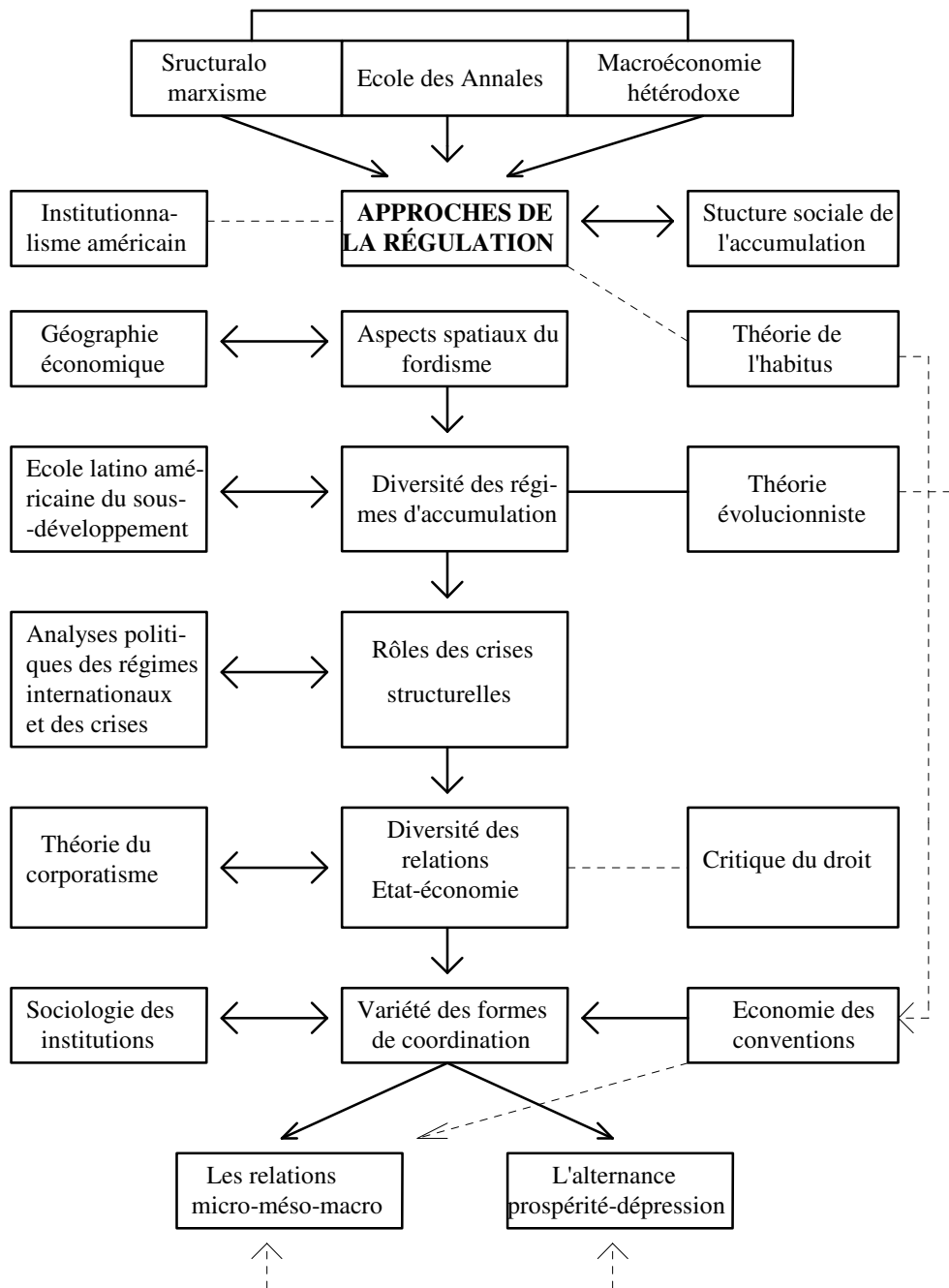
Mais la liste est longue, M. Dunford cherche à interpréter l'intégration européenne, B. Jessop présente une reformulation critique du fordisme et du post-fordisme. W. C. Mitchell, J. R. Commons et T. Veblen, le courant institutionnaliste américain et l'école historique allemande (G. Schmoller, A. Wagner) du début de siècle peuvent alimenter les recherches contemporaines. On observe que l'approche néo-institutionnaliste a connu un succès important ces dernières années, en particulier avec la reconnaissance des travaux de O. Williamson, on assiste actuellement à un retour vers un «ancien» institutionnalisme – celui de Veblen, de Commons – qui trouve des prolongements contemporains avec la remise à l'honneur de l'analyse des logiques institutionnelles (HODGSON, 1989).

En Amérique Latine se développe une branche originale de la théorie de la régulation avec les leaders comme Pinto, Ominami ou Sunkel. Ou encore dans le cadre de l'association d'un sociologue et d'un économiste, L. BOLTANSKI et L. THEVENOT (1987, 1991) ouvrent la voie à une approche qui ne réduise plus les acteurs à des agents dominés par des forces extérieures, mais qui les étudie en situation de maîtrise de leur conduite et de leur coexistence dans le monde de tous les jours; cette proposition s'intègre aussi dans le projet vaste de l'économie des conventions. Plus

Tableau I: Théorie de la régulation: sources et évolutions (après l'idée de R. Boyer)

Quadro I: Teoria da regulação: fontes e evoluções (adaptado com base em R. Boyer)

Table: Regulation theory: sources and evolution (based in R. Boyer)



récemment, l'expérience japonaise a été confrontée à la théorie de la régulation et dans les années 1990 apparaît un nouveau débat animé par les bons connaisseurs des régulationnistes européens comme Yamada, Miyamachi, Itoh, Kato, Inoué et Yamada (INOUE et YAMADA, 1995; PECK et MIYAMACHI, 1994).

Mais après ce tour d'horizon, revenons aux idées de base. Initialement, il me semble qu'il y avait quelques insatisfactions théoriques et politiques d'un groupe de chercheurs. La première insatisfaction concerne les théories dominantes de la croissance de l'époque, notamment Solow, qui essayaient d'imputer à un certain nombre de facteurs additifs une croissance postulée exogène. Justement, l'un des contenus constitutifs de l'école de la régulation consistait à intégrer un «moteur» endogène à l'expansion du capitalisme capable d'expliquer en même temps la diversité des trajectoires nationales et les raisons pour lesquelles les taux de croissance pouvaient diverger sur des périodes assez longues. La deuxième insatisfaction, fondatrice de la pensée régulationniste, concerne le développement du marxisme dans les années 1960, sous l'angle de la critique de la théorie conventionnelle, de l'affirmation de l'approfondissement et de l'inévitabilité des crises, de la baisse tendancielle du taux de profit, du capitalisme monopoliste d'Etat. Ces doubles critiques vis-à-vis des néo-classiques et des marxistes orthodoxes ont donné les premiers élans des régulationnistes.

L'approche de la régulation est aussi un amendement de l'approche structuraliste. Au lieu de noter la permanence des structures et d'évaluer leur effet sur le comportement des agents, on s'interroge sur cette stabilité elle-même. Comment les structures, malgré leur caractère contradictoire, se reproduisent-elles à travers les attentes, les intérêts, les actions *a priori* divergentes des agents économiques? La réponse consiste dans l'analyse des habitudes et des formes institutionnelles qui induisent ou contraignent les agents à se comporter de manière non antagonique à la reproduction de la structure. Cet ensemble de «règles du jeu» et de procédure de résolution varie dans le temps et dans l'espace, de sorte que des structures peuvent «fonctionner» de diverses façons, relativement stables entre deux crises. Ce mode de fonctionnement est appelé «régime d'accumulation».

D'abord quelques éléments sur l'origine du mot régulation. En France parmi les premiers à introduire le terme de «régulation» GERARD DE BERNIS (1977) propose des idées nouvelles. Ses travaux sont proches du courant de la théorie du «Capitalisme Monopolistique d'Etat» donc fortement marqués par un marxisme traditionnel. Dans un article paru en 1975 dans la *Revue Economique*, il propose de substituer à la construction *a priori* de l'équilibre économique général, une hypothèse de régulation du système par le jeu de ses lois propres de fonctionnement, respectant un temps historique. Il approfondit cette idée en la reliant aux travaux de François Perroux dans une contribution en 1977 sur *L'idée de régulation dans les sciences*. Etudiant les rapports entre *Régulation ou équilibre dans l'analyse économique* (1977) il met en évidence l'intérêt de la théorie des systèmes, appliquée à une modernisation de l'hétérodoxie. De Bernis explique que dans la société capitaliste il y a à l'œuvre des forces essentiellement divergentes, mais certaines régularités font quelquefois converger ces forces par nature essentiellement divergentes. Son idée est que, ce qui tient le rôle des codes génétiques (en biologie) et permet la convergence ce sont les institutions (en économie). Ceci explique que, bien que le capitalisme soit constitué et structuré par des forces essentiellement antagonistes, pendant certaines périodes, des institutions adéquates si elles sont trouvées, sont en mesure de maintenir une certaine cohérence d'où peut naître la croissance. Mais le travail fondateur de l'approche régulationniste est l'ouvrage de MICHEL AGLIETTA (1976) à partir duquel le courant va se développer. Il introduit le concept de ce qu'il désigne comme les «formes structurelles» fondamentales du capitalisme, ces formes structurelles étant à la fois économiques et non économiques. Lorsque celles-ci parviennent à un certain niveau de cohérence entre elles, elles assurent ces fameuses régularités de l'économie d'ensemble permettant la convergence des forces et donc la possibilité d'une croissance continue pendant une période relativement longue.

Il y a un problème de terminologie ou de traduction entre l'anglais et le français. En français, on distingue les mots «régulation» (terme de cybernétique – et de biologie – qui désigne exactement la façon dont les évolutions des éléments d'un système sont ajustées au

fonctionnement d'ensemble) et le mot «réglementation» (ensemble de règles institutionnalisées pouvant en effet servir à la «régulation»). Le mot anglais *regulation* a plutôt le second sens, mais les traductions anglaises de «régulation» lui ont simplement donné le sens plus large du mot français.

Le mode de régulation et le régime d'accumulation d'abord étudiés par cette approche constituent le modèle de développement capitaliste dominant après la Seconde Guerre mondiale, le «fordisme».

Le fordisme se caractérise (très schématiquement) par:

- une division du travail «tayloriste» entre activités de conception, de fabrication qualifiée, de fabrication déqualifiée, le tout régulé par des procédures hiérarchiques;
- un régime d'accumulation fondé sur la redistribution des gains de productivité aux salariés, de façon à garantir la croissance de la demande effective;
- un mode de régulation garantissant cette redistribution à travers la législation sociale, les conventions collectives, les État-Providence.

Les premiers ouvrages de l'école régulationniste traduits en anglais étant consacrés à l'étude du fordisme, l'impression s'est répandue que «*la théorie régulationniste, c'est théorie du fordisme*». C'est faux. L'approche régulationniste est une méthode, qui peut être appliquée à de multiples objets: des modèles de développement économiques pré- ou post-fordistes, ou même... des pièces de théâtres! L'essentiel est de se préoccuper du rapport entre une structure et ses éléments. Ici, nous allons nous intéresser aux rapports entre un espace structuré et les agents qui le composent, ou au rapport entre espaces englobants et sous-espaces constituants.

Comme on l'a vu, les théories de la régulation trouvent leur origine et leur dynamisme dans une culture extensive, aux marges de diverses disciplines des sciences sociales, même si la dominante reste l'économie. Cette approche propose un nouveau programme de recherche depuis les années 1970, et renouvelle les grilles des concepts et des analyses théoriques. Le paradigme régulationniste se développe aujourd'hui au sein d'une association internationale «Recherche et Régulation» sous la présidence de Robert Boyer², et un des meilleurs exemples d'une recherche globale en sciences sociales, ignorant les frontières disciplinaires.

Les métaphores spatiales ont offert une inépuisable réserve d'images à l'approche régulationniste. Les espaces sont devenus des champs d'application de l'approche, qu'il s'agisse de l'émergence ou de la reproduction de territoires innovateurs ou de formes d'organisation industrielles, ou qu'il s'agisse des rapports entre espaces locaux ou globaux.

II – LA THEORIE DE LA REGULATION ET L'ESPACE

1 – LES TRAVAUX PRECURSEURS

Dans un premier travail encore très structuraliste sur la rente foncière urbaine, LIPIETZ (1974) parlait d'une sorte de régime spatial: la Division Economique et Sociale de l'Espace, et se demandait par quel mécanisme cet espace se reproduisait ou se transformait sous l'initiative privée des promoteurs. Il montrait le rôle des prix fonciers et des institutions de la planification urbaine, mais soulignait l'existence de deux modes de régulation de la production d'espace urbain: concurrentiel et monopoliste, selon que le promoteur ou l'agence publique subissait ou organisait les modifications de la division de l'espace résultant de multiples initiatives. Cette terminologie fut adoptée aussitôt que le rapport CEPREMAP (1977) distingua l'existence de plusieurs modes de régulation. A son tour, la réflexion sur les prix du sol, leur rôle actif, et leur

² L'association "Recherche et régulation" a été fondée en 1994, elle est présidée par Robert Boyer, et regroupe les principaux chercheurs dans le monde et dans différentes disciplines, s'intéressant à la théorie de la régulation. L'adresse : Yves Saillard, secrétaire général, IREPD, BP. 47, 38040 Grenoble – St. Martin d'Hères, Cedex 9, France. (Les géographes sont représentés par G. Benko au Conseil d'Administration de l'Association). L'association publie *La lettre de la régulation*, et récemment un livre : Boyer R., Saillard Y., eds., (1995) *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*. Les versions anglaise, japonaise et espagnole sont en préparation.

divergence par rapport à la «loi de la valeur» marxiste, s'éclairera de la distinction entre le niveau «ésotérique» (le monde des structures) et le niveau «exotérique» (celui des comportements): LIPIETZ (1983,1984).

De la même manière, la coexistence de plusieurs types de régions dans l'espace national était conçue dans LIPIETZ (1977) comme le déploiement spatial du paradigme technologique et du régime d'accumulation fordiste en circuits de branches. Mais déjà cette vision très structuraliste était nuancée par l'autonomie relative des régions, et donc se posait la question d'une régulation interrégionale, et du rôle actif des régions pour s'insérer ou non dans une «division interrégionale du travail». Transposée à l'échelle internationale, mais une fois l'approche de la régulation pleinement développée, cette dualité était soulignée dans LIPIETZ (1985a): contre les visions structuralistes des théories dépendantistes de la division internationale du travail, qui faisaient dépendre les caractères d'une région ou d'un pays de sa place dans un espace englobant, on soulignait la fragilité des «configurations internationales», et les difficultés de leur régulation, et surtout l'autonomie des espaces englobés, ici les Etats nationaux.

Suivant la même trajectoire, AYDALOT (1984, 1986a) allait mettre en avant l'auto-production de territoires locaux ce qui ouvrait le champ immense de la régulation du local.

2 – LES RECHERCHES DANS LES ANNEES 1980 ET 1990: ORGANISATION INDUSTRIELLE, DISTRICT, RESEAU, GOUVERNANCE, CONVENTIONS, ...

A la suite de cette percée d'Aydalot et du GREMI (qui ne se rattachait pas initialement à la problématique de la régulation), les travaux mettant en avant des analyses territorialisées de l'innovation et de l'organisation économique et sociale ont connu un renouveau depuis la fin des années 1970. Le succès et la croissance de régions industrielles seraient essentiellement dus à leur dynamique interne. Cette vision rompt aussi bien avec le structuralisme global (qui, lui, peut sans doute rendre compte du déclin des régions: MASSEY et MEEGAN (1982) qu'avec la théorie des «étapes du développement» initiée par Rostow.

Schématiquement, on peut distinguer plusieurs grandes catégories de travaux. Au départ, il y a ce qu'on peut regrouper autour de la notion de district industriel, avec trois cas typiques: les agglomérations technologiques (ex. Silicon Valley), artisanales ou de P.M.E. (Troisième Italie), et financières et de services (les grandes métropoles). Ces travaux s'appuient sur les anciennes intuitions d'Alfred Marshall, réinterprétées à travers la théorie des coûts de transaction ou les théories évolutionnistes du changement technique. Les analyses tendent à privilégier les relations marchandes entre les firmes, mais, sous l'influence des régulationnistes, les nouvelles recherches prennent de plus en plus en compte les autres formes de coordination entre les entreprises, le type de relations capital-travail prévalant sur le territoire, les politiques de développement local menées par les élites, etc...

Au départ furent des recherches menées en Italie. GIACOMO BECATTINI (1992), ARNALDO BAGNASCO et CARLO TRIGILIA (1993), en travaillant sur la «Troisième Italie», et en insistant sur le caractère socialement endogène du développement (la «construction sociale du marché»), ont analysé le type d'organisation industrielle de ces régions, qui se présentait comme un mélange de concurrence-émulation-coopération au sein d'un système de petites et moyennes entreprises très spécialisées. Le mode de régulation et le paradigme technologique de ce milieu productif ont permis de réintroduire un vieux concept: le «district industriel» décrit par Alfred Marshall en 1900, c'est-à-dire la coordination, par le marché et par une réciprocité fondée sur la proximité géographique, d'une division sociale du travail (désintégration verticale) entre des firmes petites se spécialisant dans un segment du processus productif.

M. PIORE et CH. SABEL (1984) ont interprété les succès des districts industriels comme un cas particulier dans une tendance beaucoup plus générale. Se référant à l'approche de la régulation, ils avancèrent qu'à la production de masse fordiste, rigidement structurée, allait succéder un régime fondé sur la spécialisation flexible, dont la forme spatiale serait le district, comme le circuit de branche était une forme spatiale de déploiement du fordisme. Cette nouvelle bifurcation industrielle rendait en effet toute sa place à la professionnalité de la main

d'œuvre d'une part, à l'innovation décentralisée et à la coordination (par le marché et la réciprocité) entre les firmes d'autre part: deux caractères de l'atmosphère sociale du district industriel.

Parallèlement, et en interaction avec ces multiples influences, les recherches sont menées en France sur ces «systèmes industriels localisés» par une équipe grenobloise sous l'impulsion de COURLET et PECQUEUR (1991, 1992), tandis que J.P. Gilly et ses collaborateurs travaillent sur l'aspect territorial de l'industrialisation et de l'innovation (GILLY & GROSSETTI, 1993, DUPUY & GILLY 1993).

En même temps, l'Ecole Californienne de géographie économique, représentée essentiellement par Allen J. Scott, Michael Storper et Richard Walker, impressionnés par la croissance de leur Etat et tout particulièrement de Los Angeles, arrivaient à de semblables conclusions sur une base un peu différente. D'abord ils s'intéressaient à des métropoles, voire des mégapoles, dans lesquelles ils reconnurent ultérieurement des patchworks de districts. Ensuite, quoique connaissant l'approche régulationniste dont ils reprenaient une partie de la terminologie, ils s'appuyèrent essentiellement sur les analyses, néo-marxistes ou néo-classiques (celles de COASE, 1937 et WILLIAMSON, 1975) de la dynamique de la division du travail et des effets externes d'agglomération.

On vit ainsi émerger un «paradigme Coase-Williamson-Scott», selon lequel l'organisation industrielle arbitrerait entre les coûts d'organisation internes à la firme et les coûts de transaction entre firmes. Or l'agglomération de firmes en un même lieu minimise les coûts de transaction. Dès lors que l'importance croissante des économies de variété privilégie la flexibilité du système productif sur la concentration en grandes entreprises favorable aux économies d'échelle, les systèmes spatiaux fordistes (intégrés verticalement) s'effaceraient devant les agglomérations d'entreprises à la recherche de coûts de transaction minimaux (CAPELLIN, 1988).

Ainsi STORPER et WALKER (1989) proposaient un modèle d'émergence de pôles de croissance surgis presque de rien en Californie. ALLEN SCOTT (1988a, b, 1993) enrichissait progressivement son analyse des systèmes de production contemporains: division sociale du travail, transactions entre les acteurs d'un espace de production, différents types de système de relations, atmosphère marshalienne et institutions, rôle des agences politiques ou quasi-politiques...

Une forme spécifique de districts fut étudiée par les économistes, géographes et sociologues, sous le nom de technopoles, espaces créés par une politique industrielle volontariste (Japon, Allemagne, France) ou comme un premier lieu de passage vers une accumulation flexible (Orange County, Silicon Valley, etc); BENKO (1991), SCOTT (1993), CASTELLS & HALL (1994).

Ainsi, du plus petit district italien aux mégapoles mondiales, le nouveau paradigme technologique de la «spécialisation flexible» impulserait non seulement le retour des usines et des bureaux vers les zones urbaines, mais encore la reprise de la croissance quantitative des métropoles: forme spatiale enfin trouvée de la sortie de la crise du fordisme. La future hiérarchie des villes et régions urbaines mondiales résulterait de la stratégie interne de ces districts ou amas de districts.

A la croisée de la réflexion sur les districts et des approches évolutionnistes sur la diffusion des changements techniques, une autre approche considère le territoire lui-même comme «milieu innovateur». Cette possibilité a été particulièrement développée par l'équipe européenne GREMI (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs – Association Philippe Aydalot). Au départ, on se demande quelles conditions extérieures sont nécessaires à la naissance de l'entreprise et à l'adoption de l'innovation. Ces chercheurs considèrent que l'entreprise ne préexiste pas aux milieux locaux, mais qu'elle est secrétée par eux (AYDALOT, 1986b). On cherche à théoriser les différentes formes d'interdépendances qui se tissent dans le territoire et interviennent dans le développement technologique, en incorporant des éléments très variés. Les études récentes recourent les travaux menés dans le domaine de la théorie de

l'organisation industrielle, et les analyses des districts industriels de l'autre (MAILLAT et PERRIN, 1992). Elles rejoignent de plus en plus explicitement les approches évolutionnistes, qui ont révolutionné l'approche de l'émergence et de la diffusion de l'innovation. Faisant le chemin inverse, les évolutionnistes ont mis de plus en plus l'accent sur le «milieu», et donc sur le territoire propice à l'innovation (DOSI & SALVATORE, 1992).

Face à ces travaux qui tous théorisaient une forme canonique de «post-fordisme» en empruntant quelques éléments à l'approche régulationniste, DANIELE LEBORGNE et ALAIN LIPIETZ (1988) tentèrent un recadrage utilisant plus systématiquement cette approche. Cette première réflexion fut complétée par deux autres essais (1991, 1992). Dans ce triptyque largement traduit, ils soulignèrent plusieurs points.

- * Tous les territoires ne s'orientent pas vers une «flexibilité» du contrat salarial. Certains oui, mais d'autres privilégient l'implication négociée des salariés et leur qualification, et cette option est contradictoire avec une trop grande flexibilité.
- * La tendance à la «désintégration verticale» des processus de production est en effet générale, mais il existe des formes très diversifiées de coopération et de hiérarchie entre les entreprises.
- * Les territoires où les rapports capital-travail sont les plus flexibles présentent souvent des relations marchandes assez «brutales» entre les firmes elles-mêmes; inversement ceux où prévaut la «fidélité» entre capital et travail, voient souvent prévaloir des formes de partenariat entre les entreprises.
- * Ces formes diversifiées d'évolution des territoires (pour lesquelles les auteurs proposent un rapprochement avec les différents types de systèmes productifs localisés, proposés par les géographes) correspondent à des stratégies «défensives» ou «offensives» de leurs élites.

On le voit: les régulationnistes français restent sceptiques sur l'unicité d'un «post-fordisme», l'accumulation flexible, et de sa traduction spatiale (le district). En revanche, les économistes et géographes belges travaillant selon la même méthodologie avancent une vision plus unifiée de l'après fordisme: MOULAERT et SWYNGEDOUW (1988, 1992).

Les remarques de Leborgne et Lipietz sur la variété des formes de relations inter-entreprises relativisaient fortement le modèle du «district marshallien», régulé par la combinaison des rapports marchands et d'une «atmosphère» de réciprocité. Economistes, géographes et ingénieurs allaient se pencher plus attentivement sur les formes d'organisation des relations entre unités de production et sur leur déploiement spatial, la forme hiérarchisée de circuit de branche et la forme purement marchande du district à la «Coase-Williamson-Scott» n'étant que deux formes extrêmes et caricaturales.

On appellera «réseau» la dimension spatiale d'une forme de régulation des rapports entre unités productives, et «gouvernance» le mode de régulation de ces rapports, qui est en général la combinaison de différentes formes: hiérarchie, sous-traitance, partenariat, «atmosphère», agences publiques ou para-publiques.

VELTZ (1990, 1992), en ingénieur, a travaillé sur les systèmes de grandes entreprises et la hiérarchisation territoriale de la production. La logique de l'externalisation ne signifie pas nécessairement le retour du marché. L'organisation hiérarchisée se transforme en une organisation en réseau, construite autour des notions de partenariat, relations contractuelles, flexibilité, coopération inter-firmes. Les mêmes termes apparaissent bien sûr dans les analyses des districts et des milieux.

Le concept de «gouvernance» recouvre plusieurs acceptations avec un sens et des ambitions explicatives différents. Les écrits sur la gouvernance concernent essentiellement la théorie de la firme et ses modes de coordination, notamment les formes d'organisations qui ne sont ni le marché ni la hiérarchie (voir les travaux de Williamson et Aoki). CAMPBELL, HOLLINGSWORTH et LINDBERG (1991) définissent la gouvernance comme la totalité des arrangements institutionnels, des règles et de ses concepteurs qui coordonnent et régulent les transactions au

sein et à travers les frontières d'une industrie. Cette notion de gouvernance, – initialement utilisée pour l'analyse sectorielle – semble aider la compréhension des dynamiques territoriales, notamment des districts industriels marchalliens. AMIN et THRIFT (1993) proposent, pour compléter les analyses, le terme «d'épaisseur institutionnelle» (*institutional thickness*) et ainsi introduisent une appréciation qualitative sur la combinaison institutionnelle décrite par le mode de gouvernance.

STORPER et HARRISON (1992) introduisent dans l'analyse spatiale la notion de gouvernance (et montrent la grande variété des modes de gouvernance) comme forme d'organisation inter-entreprises allant au-delà des relations marchandes. Il s'agit d'une théorisation complexe issue de réflexions élargies dans les domaines de l'organisation industrielle, la division sociale du travail, les institutions et conventions, et les localisations possibles. Mais bien entendu, ce concept peut s'étendre à tout système de relations humaines territorialisé.

SALAI et STORPER (1993) analysent les modalités possibles de la coordination économique entre les personnes, les produits, les conventions, les registres élémentaires d'action et les formes d'incertitudes auxquelles sont confrontés les acteurs économiques, et les «mondes possibles» de production ainsi envisagés sont confrontés aux mondes réels, à travers des études empiriques régionales. Salais et Storper construisent de même les identités économiques nationales pour plusieurs pays.

Ainsi émerge une acception large du concept de gouvernance: l'ensemble des modes de régulation entre le pur marché et la pure politique (de l'Etat Nation), c'est-à-dire ce que Gramsci appelait «société civile». Où l'on mesure ce que l'école de la Régulation doit à l'Italie en général...

3 – LE LOCAL ET LE GLOBAL

Très tôt, on l'a dit, les régulationnistes ont abordé le problème de l'articulation des espaces locaux et des espaces englobants. Il a même servi de paradigme à la réflexion nodale de l'approche régulationniste: le rapport individuel/social.

Une fois reconnue comme on vient de le voir l'individualisation des territoires régionaux et a fortiori nationaux (à cause du rôle de la «gouvernance» et a fortiori de l'Etat) se posait bien la question de la régulation de leurs rapports réciproques, et MISTRAL (1986) écartait d'emblée les deux hypothèses usuelles: l'homogénéisation/optimisation par le marché, la hiérarchisation par le pouvoir. Il reconnaissait l'existence d'une carte de la division internationale du travail mais, contre les structuralistes et dépendantistes, insistait sur le problème de l'adhésion des formations nationales à l'aire stratégique du modèle dominant. Les seules formes de régulation entre ces individualités séparées par les parois osmotiques que sont les frontières nationales, étaient donc les réseaux et les firmes transnationales, les rapports de pouvoir monétaire et les règles d'ajustement.

Travaillant plus particulièrement la question des rapports Nord-Sud, où une véritable division du travail au sein de processus de production fordistes uniques tendait pourtant à s'établir, LIPIETZ (1985,1986) abondait dans le même sens: il y a bien une «économie-monde», mais elle n'est pas une force causale, les firmes multinationales ne sont pas non plus les créatrices de la «Nouvelle division internationale du travail», et cette division est plutôt une configuration, une rencontre faiblement régulée de trajectoires nationales, dont certaines, il est vrai, présentent une forte dépendance par rapport au contexte global (d'où leurs noms de taylorisation primitive, fordisme périphérique, etc...).

Cette notion de régime vague (configuration) et de régulation faible recoupe bien évidemment le point de vue des spécialistes des «régimes internationaux» comme KRASNER (1982) et KOEHANE (1982), et plus généralement l'Ecole de Cornell et la revue *International Organization*. Mais elle ouvrait aussi une voie de réforme au «néo-structuralisme» qui ne pouvait se résoudre à appréhender les territoires (fussent-ils des districts innovants) comme des monades s'échangeant des produits.

Le débat fit ainsi rage chez les géographes, sociologues, économistes régionaux, entre deux versions de l'héritage régulationniste: ceux qui privilégiaient la structuration du local (voir la section II) et ceux qui privilégiaient les contraintes du global, ironisaient sur la «géographie mythique de l'accumulation flexible» (AMIN & ROBINS, 1992) et soulignaient le poids des oligopoles (MARTINELLI & SCHOENBERGER (1992) et des mégapoles dominantes (VELTZ, 1992). Trois recueils d'essais balisent ce débat: STORPER & SCOTT (1992), BENKO & DUNFORD (1991), et une synthèse en français, BENKO et LIPIETZ (1992).

Il faut admettre toutefois que derrière ce débat (local/ global) se cache une certaine incapacité des régulationnistes eux-mêmes à identifier les traits du «post-fordisme». Le poids de l'hypothèse de spécialisation flexible dans l'aire d'influence régulationniste au sein du monde anglo-saxon (voir par exemple la revue *Society & Space*) a souvent brouillé les pistes en prenant trop à la lettre l'hypothèse, remontant à Mistral, de l'adhésion plus ou moins forte des territoires à une aire stratégique unique. Les doutes des Français (BOYER, 1992, LEBORGNE et LIPIETZ, 1992) vis à vis de l'unicité du post-fordisme rouvraient le jeu en posant la question de la coexistence de modèles locaux très différents au sein d'une aire globale unique (BENKO, 1995).

On a constaté que l'approche territoriale est un niveau d'analyse pertinent bien qu'incomplet où se construisent les régularités constitutives de formes économiques intermédiaires. Le territoire n'est pas défini comme un simple espace délimité de ressources, mais comme disait J.-C. PERRIN (1992), le mode d'établissement d'un groupe, dans l'environnement naturel, qui dans l'organisation des localisations des activités, instaure et fait prévaloir les conditions de la communication-langage et de l'apprentissage collectif. Pour GILLY et PECQUEUR (1995) l'aménagement du territoire est entendu comme l'ensemble des procédures et des arrangements institutionnels qui concourent à produire l'organisation territoriale, et il peut apparaître comme un outil pertinent d'analyse des conditions locales de la recomposition d'un régime d'accumulation. Au-delà d'un rôle de grille d'analyse de l'articulation du local et du global, l'aménagement du territoire doit être perçu comme un instrument concret d'action et un enjeu dans une perspective de développement local durable et de solidarité sociale.

III – CONCLUSION ET PISTE DE RECHERCHE

Comme on vient de le voir, la fécondité de l'approche régulationniste de l'espace laisse pour le moment plus de questions ouvertes que de réponses, d'autant que «l'espace» est par nature terrain d'interdisciplinarité.

C'est d'abord la «régulation du local» et le concept de gouvernance qu'il conviendra de développer.

C'est ensuite la question de l'emboîtement des espaces. Entre la résurgence du local comme condition de la compétitivité et de la régulation sociale, et la globalisation comme espace de l'économie voire de la culture, l'approche régulationniste permet une conception profondément renouvelée des relations internationales. Quelques textes explicitement régulationnistes (LIPIETZ 1992, 1993, LEBORGNE et LIPIETZ 1989) ont abordé des questions telles que: l'influence des modes de régulation internationaux sur la sélection des paradigmes technologiques, la macroéconomie des accords continentaux (CEE, ALENA), la possibilité de coexistence de modèles de développement différents dans la même aire de libre-échange. Ces réflexions rejoignent l'évolution des «néo-structuralistes» (PALAN & GILLS, 1994) et se traduisent par le lancement de la *Review of International Political Economy*.

Enfin, un rapprochement s'affirme avec les réflexions sociologiques (voire esthétiques) anglo-saxonnes sur l'espace, inspirées par A. GIDDENS (1984), sa «structuration theory» et le débat «structure vs agency», au coeur de la problématique de la régulation. Une convergence encore accélérée par l'audacieux rapprochement de HARVEY (1989) entre «post-fordisme» et «post-modernité» (en architecture et urbanisme). Des ouvrages tels que ceux de GREGORY & URRY (1985) jalonnent cette convergence, qui jette elle-même un pont entre l'approche régulationniste française et la géographie anglo-saxonne «radical» (la revue *Antipode*), voire

féministe, laquelle se pose la double question du déploiement spatial des rapports de genre et de la construction sociale (et donc localisée) des genres (MAC DOWELL 1992).

En somme, on peut dire qu'il s'agit certainement d'un programme difficile et très vaste mais intéressant à ce titre. Je mettrai en évidence trois questions qui me paraissent fondamentales: le statut de l'acteur, la méthode, et le processus d'accumulation. On peut imaginer de produire une analyse sur l'origine dynamique des institutions, et sur leur création par «interaction structurante» selon une rationalité élargie. Il est intéressant, dans le cadre de la théorie de la régulation, penser en terme d'hybridation, au sens où se combinent le neuf et l'ancien, le local et le global, le social et l'économique. Autant de pistes que pourraient explorer les recherches régulationnistes au cours des années à venir.

REFERENCES

- AGLIETTA, M. (1976) – *Régulation et crises du capitalisme*. Calmann-Lévy, Paris.
- AMIN, A.; K. ROBINS. (1992) – Le retour des économies régionales? La géographie mythique de l'accumulation flexible. in BENKO, G. B.; A. LIPIETZ (eds.). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris: 123-161.
- AMIN, A.; N. THRIFT (1993) – Globalization, institutional thickness and local prospects. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3: 405-427
- AYDALOT, P. (ed.) (1986a) – *Milieus innovateurs en Europe*. GREMI, Paris.
- AYDALOT, P. (1986b) – *Les technologies nouvelles et les formes actuelles de la division spatiale du travail*. Dossier du Centre Economie, Espace, Environnement, n° 47, Paris.
- AYDALOT, P. (ed.) (1984) – *Crise et espace*. Economica, Paris
- BAGNASCO, A. (1981) – Labour market, class structure and regional formations in Italy. *International Journal of Urban and Regional Research*, 5 (1): 40-44.
- BAGNASCO, A.; C. TRIGILIA (1993) – *La construction sociale du marché. Le défi de la troisième Italie*. Ed. de l'ENS-Cachan, Cachan.
- BASLE, M.; C. BAULANT *et al.* (1988) – *Histoire des pensées économiques*. Dalloz/Sirey, Paris.
- BECATTINI, G. (1990) – The Marshallian industrial district as a socio-economic notion. in PYKE, F.; G. BECATTINI; W. SENGENBERGER (eds.). *Industrial Districts and Inter-firm Co-operation in Italy*, ILO, Genève: 37-51.
- BECATTINI, G. (1991) – Le district industriel: milieu créatif. *Espaces et Sociétés*, 66/67: 147-163.
- BECATTINI, G. (1992) – Le district marshallien: une notion socio-économique. in BENKO, G. B.; A. LIPIETZ, (eds.). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris: 35-55.
- BENKO, G. (1991) – *Géographie des technopôles*. Masson, Paris.
- BENKO, G.; A. LIPIETZ (eds.) (1992) – *Les régions qui gagnent*. PUF, Paris.
- BENKO, G.; M. DUNFORD (eds.) (1991) – *Industrial change and regional development: the transformation of new industrial spaces*. Belhaven/Pinter, London.
- BILLAUDOT, B. (1995) – *L'approche en terme de régulation. Un essai de renouvellement*. Notes de Recherche, IREPD, Grenoble.
- BOLTANSKI, L.; L. THEVENOT (1987) – *Les économies de la grandeur*. PUF, Paris.
- BOLTANSKI, L.; L. THEVENOT (1991) – *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- BOURDIEU, P. (1980) – *Questions de sociologie*. Minuit, Paris.
- BOWLES, S.; D. M. GORDON; T. E. WEISSKOPF (1983) – *Beyond the Waste Land*. Doubleday, New York.
- BOWLES, S.; H. GINTIS (1993) – The Revenge of Homo Economicus: Contested Exchange and the Revival of Political Economy. *Journal of Economic Perspectives*, 7 (1): 83-102.

- BOYER, R. (1978) – Les salaires en longue période. *Economie et Statistique*, 103 (September): 27-57.
- BOYER, R. (1986) – *La théorie de la régulation: une analyse critique*. Editions La Découverte, Paris.
- BOYER, R. (1992) – Les alternatives au fordisme. Des années 1980 au XXIe siècle. in BENKO, G. B.; A. LIPIETZ (eds.). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris: 189-223.
- BOYER, R. (1995) – La théorie de la régulation dans les années 1990, *Actuel Marx*, 17: 19-38.
- BOYER, R.; J-P. DURANT (1993) – *L'après-fordisme*. Syros, Paris.
- BOYER, R.; Y. SAILLARD (eds.) (1995) – *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*. La Découverte, Paris.
- CAMPBELL, J. L.; J.R. HOLLINGSWORTH; L. LINDBERG (1991) – *Governance of the American Economy*. Cambridge University Press, Cambridge.
- CASTELLS, M.; P. HALL (1994) – *Technopoles of the World. The making of 21st Century Industrial Complexes*. Routledge, London.
- CEPREMAP (1977) – *Approches de l'inflation: l'exemple français*. CEPREMAP, Rapport au CORDES, Paris, miméo.
- COASE, R. H. (1937) – The nature of the firm. *Economica*, 4 (16): 386-405.
- COLLETIS, G.; B. PECQUEUR (1993) – *Les facteurs de la concurrence spatiale et la construction des territoires*. Notes de Travail 11, IREPD, Grenoble.
- COLLETIS, G., COURLET, C.; B. PECQUEUR (1990) – *Les systèmes industriels localisés en Europe*. IREPD, Grenoble.
- COMMONS, J. R. (1934) – *Institutional Economics*. Macmillan, New York.
- CORLAT, B. (1991) – *Penser à l'envers*. C. Bourgeois, Paris.
- COURLET, C.; B. PECQUEUR (1991) – Systèmes locaux d'entreprises et externalités: un essai de typologie. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3/4: 391-406.
- COURLET, C.; B. PECQUEUR (1992) – Les systèmes industriels localisés en France: un nouveau modèle de développement. in BENKO, G. B.; A. LIPIETZ (eds.). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris: 81-102.
- DE BERNIS, G. (1977) – Régulation ou équilibre dans l'analyse économique. in LICHNEROWICZ, A.; F. PERROUX; P. GADOFFRE (eds.). *L'idée de régulation dans les sciences*, Maloine éditeur, Paris: 85-101.
- DOSI, G.; R. SALVATORE (1992) – The Structure of Industrial Production and the Boundaries Between Firms and Markets. in STORPER, M.; A. J. SCOTT (eds.). *Pathways to Industrialization and Regional Development*. Routledge, London: 171-192.
- DUNFORD, M (1988) – *Capital, the state and regional development*. Pion, London.
- DUNFORD, M. (1990) – Theories of regulation. *Environment and Planning D: Society and Space*. 8 (3): 297-321.
- DUPUY, C.; P. BERNARD (1995) – Conventions et territoire. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 4: 742-753.
- DUPUY, C.; J-P. GILLY (eds.) (1993) – *Industrie et territoires en France. Dix ans de décentralisation*. La Documentation Française, Paris.
- DURANT, J-P. (ed.) (1993) – *Vers un nouveau modèle productif*. Syros, Paris.
- FAVEREAU, O. (1995) – L'économie des conventions. *Actuel Marx*, 17: 103-114.
- FREEMAN, C. (1987) – *Technology policy and economic performance: lessons from Japan*. Frances Pinter, Oxford.
- FREEMAN, C.; J. CLARK; L. SOETE (1982) – *Unemployment and Technical Innovation*. Pinter, London.
- GIDDENS, A. (1984) – *The Constitution of Society*. Polity Press, Cambridge.
- GILLY, J-P.; B. PECQUEUR (1995) – La dimension locale de la régulation. in BOYER, R.; Y. SAILLARD (eds.). *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*. La Découverte, Paris: 304-312.
- GILLY, J-P.; M. GROSSETTI (1993) – Organisation, individus et territoires. Le cas des systèmes locaux d'innovation. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3: 449-468.

- GREGORY, D.; J. URRY (eds.) (1985) – *Social Relations and Spatial Structures*. Macmillan, London.
- HARVEY, D. (1989) – *The Condition of Postmodernity*. Basil Blackwell, Oxford.
- HODGSON, G. M. (1989) – *Economics and Institutions: A Manifesto for Modern Institutional Economics*. Oxford University Press, Oxford.
- INOUE, Y.; T. YAMADA (1995) – Japon. Démythifier la régulation. in BOYER, R.; Y. SAILLARD (eds.). *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*. La Découverte, Paris: 408-416.
- JESSOP, B. (1990a) – Regulation Theories in Retrospect and Prospect. *Economy and Society*, 19 (2): 153-216.
- JESSOP, B. (1990b) – *State Theory: Putting Capitalist States in their Place*. Polity Press, Cambridge.
- KEOHANE, R. (1982) – The demand for international regimes. *International Organization*, 36: 2.
- KIRAT, T.; Y. LUNG (1994) – Innovations et proximités: le territoire lieu de déploiement des processus d'apprentissage. in LAZARIC, N.; J. M. MONNIER (eds.). *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Economica, Paris.
- KRASNER, S. (1982) – Regimes and the limits of realism: Regimes as autonomous variables. *International Organization*, 36: 2.
- LEBORGNE, D.; A. LIPIETZ (1988a) – L'après-fordisme et son espace. *Les Temps Modernes*, 43 (501): 75-114.
- LEBORGNE, D.; A. LIPIETZ (1988b) – New technologies, new modes of regulation: some spatial implications. *Environment and Planning D: Society and Space*, 6 (3): 263-280.
- LEBORGNE, D.; A. LIPIETZ (1990) – Pour éviter l'Europe à deux vitesses. *Travail et Société*, 15 (2): 189-210.
- LEBORGNE, D.; A. LIPIETZ (1991) – Idées fausses et questions ouvertes de l'après-fordisme. *Espaces et Sociétés*, 66/67: 39-68.
- LEBORGNE, D.; A. LIPIETZ (1992) – Flexibilité offensive, flexibilité défensive. Deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques. in BENKO, G. B.; A. LIPIETZ (eds.). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris: 347-377.
- LEWIS, D. K. (1969) – *Convention: A Philosophical Study*. Mass.: Harvard University Press, Cambridge.
- LIPIETZ, A. (1974) – *Le tribut foncier urbain*. Maspéro, Paris.
- LIPIETZ, A. (1977) – *Le capital et son espace*. Maspéro, Paris.
- LIPIETZ, A. (1983) – *Le monde enchanté*. La Découverte, Paris.
- LIPIETZ, A. (1984a) – A Marxist Approach to Urban Ground Rent. in BALL (ed.). *Land Rent, Housing and the Planning System*, Croom Helm, London.
- LIPIETZ, A. (1984b) – De la nouvelle division du travail à la crise du fordisme périphérique. *Espaces et Sociétés*, 44: 51-78.
- LIPIETZ, A. (1985) – *L'audace ou l'enlèvement*. La Découverte, Paris.
- LIPIETZ, A. (1986a) – *Mirages et miracles*. La Découverte, Paris.
- LIPIETZ, A. (1986b) – New tendencies in the international division of labor: regimes of accumulation and modes of regulation. in SCOTT, A. J.; M. Storper (eds.). *Production, Work, Territory. The geographical Anatomy of Industrial Capitalism*, Allen and Unwin, London: 16-40.
- LIPIETZ, A. (1989) – *Choisir l'audace*. La Découverte, Paris.
- LIPIETZ, A. (1990a) – La trame, la chaîne et la régulation: un outil pour les sciences sociales. *Economies et Sociétés*, 24 (12): 137-174.
- LIPIETZ, A. (1990b) – Le national et le régional: quelle autonomie face à la crise capitaliste mondiale? in BENKO, G. B. (ed.). *La dynamique spatiale de l'économie contemporaine*, Editions de l'Espace Européen, La Garenne-Colombes: 71-103.
- LIPIETZ, A. (1992) – *Berlin, Bagdad, Rio*. Quai Voltaire, Paris.
- LIPIETZ, A. (1993) – *Vert espérance*. La Découverte, Paris.
- LYON-CAEN, A.; A. JEAMMAUD (1986) – *Droit du travail, démocratie et crise*. Actes Sud, Arles.

- MAILLAT, D. (1992) – Milieux et dynamique territoriale de l'innovation. *Revue Canadiennes des Sciences Régionales / Canadian Journal of Regional Science*, 15 (2): 199-218.
- MAILLAT, D. (1995) – Milieux innovateurs et dynamique territoriale. in RALLET, A.; A. TORRE (eds.). *Économie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris: 211-231.
- MAILLAT, D.; J-C. PERRIN (eds.) (1992) – *Entreprises innovatrices et développement territorial*. EDES, Neuchâtel.
- MAILLAT, D.; M. QUEVIT; L. SENN (eds.) (1993) – *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs: un pari pour le développement régional*. EDES, Neuchâtel.
- MARTINELLI, F.; E. SCHOENBERGER (1992) – Les oligopoles se portent bien, merci! Eléments de réflexion sur l'accumulation flexible. in BENKO, G. B.; A. LIPIETZ (eds.). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris: 163-188.
- MASSEY, D. (1984) – *Spatial Division of Labour. Social Structures and the Geography of Production*. Macmillan, London.
- MASSEY, D.; R. MEEGAN (1982) – *The Anatomy of Job Loss. The how, why and where of employment decline*. Methuen, London.
- MCDOWELL, L. (1993) – Doing gender: feminism, feminists, and research methods in human geography. *Transactions, Institut of British Geographers*, 17: 399-416.
- MISTRAL, J. (1986) – Régime international et trajectoires nationales. in BOYER, R. (ed.). *Capitalismes fin de siècle*, PUF, Paris: 167-201.
- MITCHELL, W. C. (1913) – *Business Cycles*. New York.
- MOULAERT, F.; E. A. SWYNGEDOUW (1989) – A regulation approach to the geography of flexible production systems. *Environment and Planning D: Society and Space*, 7 (3), 327-345.
- NELSON, R. R. (ed.) (1993) – *National Innovation Systems*. Oxford: Oxford University Press.
- NELSON, R.; S. WINTER (1982) – *An Evolutionary Theory of Economic Change*. Mass., The Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge.
- ORLÉAN, A. (ed.) (1994) – *Analyse économique des conventions*. PUF, Paris.
- PALAN, R.; B. GILLS (1994) – *Transcending the State-Global Divide*. Lynne Rienner Publishers, London.
- PECK, J.; Y. MIYAMACHI (1994) – Regulation Japan? Regulation theory versus the Japanese experience. *Environment and Planning D: Society and Space*, 12 (6): 639-674.
- PERRIN, J. C. (1991) – Réseaux d'innovation – milieux innovateurs. Développement territorial. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3/4: 343-374.
- PIORE, M.; C. F. SABEL (1984) – *The second industrial divide: possibilities for prosperity*. Basic Books, New York.
- RALLET, A.; A. TORRE (eds.) (1995) – *Économie industrielle et économie spatiale*. Economica, Paris.
- SALAS, R.; M. STORPER (1993) – *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*. Ed. de l'EHESS, Paris.
- SCOTT, A. J. (1988a) – *Metropolis, From the Division of Labor to Urban Form*. University of California Press, Los Angeles.
- SCOTT, A. J. (1988b) – *New Industrial Spaces*, Pion, London.
- SCOTT, A. J. (1993) – *Technopolis. High-Technology Industry and Regional Development in Southern California*. University of California Press, Berkeley, CA..
- STORPER, M. (1995) – La géographie des conventions: proximité territoriale, interdépendances hors marché et développement économique. in RALLET, A.; A. TORRE (eds.). *Économie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris: 111-127.
- STORPER, M.; R. WALKER (1989) – *The Capitalist Imperative. Territory, Technology and Industrial Growth*. Basil Blackwell, Oxford.
- STORPER, M.; A. J. SCOTT (eds.) (1992) – *Pathways to Industrialization and Regional Development*. Routledge, London.
- STORPER, M.; B. HARRISON (1992) – Flexibilité, hiérarchie et développement régional: les changements de structure des systèmes productifs industriels et leurs nouveaux modes de gouvernance dans les

- années 1990. in BENKO, G. B.; A. LIPIETZ (eds.). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris: 265-291.
- SWYNGEDOUW, E. A. (1992) – Territorial organisation and the space / technology nexus. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 17 (4): 417-433.
- VEBLEN, T. (1899) – *The theory of the leisure class: an economic study of institutions*. Mentor Books, New York.
- VELTZ, P. (1992) – Hiérarchies et réseaux dans l'organisation de la production et du territoire. in BENKO, G.; A. LIPIETZ (eds.). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris: 293-313.
- WILLIAMSON, O. E. (1975) – *Markets and Hierarchies. Analysis and Antitrust Implications*. Free Press, New York.

